

 CHARTRE D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

PME de Commerce de Gros – GFLOW SAS

1. Préambule

En tant que PME spécialisée dans le commerce de gros, GFLOW SAS est consciente de l'impact environnemental lié à ses activités : stockage, transport de marchandises, emballages, consommation d'énergie et relations fournisseurs.

Cette charte formalise notre volonté d'agir de manière responsable, pragmatique et progressive pour réduire notre empreinte environnementale tout en assurant la qualité de service à nos clients.

2. Nos objectifs environnementaux

- Réduire l'impact environnemental de nos activités logistiques
- Optimiser l'utilisation des ressources (énergie, emballages, matières)
- Sensibiliser nos collaborateurs aux pratiques écoresponsables
- Intégrer des critères environnementaux dans nos relations commerciales

3. Nos engagements spécifiques au commerce de gros

3.1 Transport et logistique responsables

- Optimiser les tournées de livraison pour réduire les kilomètres parcourus
- Favoriser le regroupement des commandes
- Entretenir régulièrement les véhicules pour limiter les émissions
- Privilégier, lorsque possible, des transporteurs engagés dans une démarche environnementale
- Encourager les solutions alternatives (livraisons mutualisées, transport éco-responsable si applicable)



3.2 Gestion des emballages et des déchets

- Réduire les emballages inutiles
- Favoriser les emballages recyclables, réutilisables ou recyclés
- Mettre en place le tri sélectif dans les entrepôts et bureaux
- Valoriser les cartons, palettes et films plastiques
- Réutiliser les palettes et contenants lorsque cela est possible

3.3 Consommation d'énergie et locaux

- Réduire la consommation d'électricité et de chauffage
- Optimiser l'éclairage des entrepôts et bureaux (LED, extinction automatique)
- Éteindre les équipements hors période d'utilisation
- Adapter le chauffage et la climatisation aux besoins réels

3.4 Utilisation responsable des ressources

- Limiter la consommation d'eau
- Réduire l'utilisation de papier (facturation dématérialisée, documents numériques)
- Favoriser les achats responsables pour les fournitures internes

3.5 Relations fournisseurs et clients

- Privilégier des fournisseurs respectant les réglementations environnementales
- Encourager les partenaires à adopter des pratiques plus durables
- Informer les clients des actions environnementales mises en place
- Proposer, lorsque possible, des solutions logistiques ou produits plus responsables



4. Engagement des collaborateurs

Chaque collaborateur de GFLOW SAS s'engage à :

- Respecter les principes de cette charte
- Appliquer les bonnes pratiques environnementales dans son poste
- Limiter le gaspillage et signaler les dysfonctionnements
- Contribuer aux actions d'amélioration proposées par l'entreprise

5. Suivi et amélioration continue

- Définition d'objectifs environnementaux simples et mesurables
- Suivi annuel des actions mises en place
- Ajustement progressif des pratiques
- Communication interne des résultats et axes d'amélioration

6. Application de la charte

Cette charte s'applique à l'ensemble des activités de GFLOW SAS. Elle est communiquée aux collaborateurs, partenaires et fournisseurs et peut être révisée afin de s'adapter à l'évolution de l'entreprise et des réglementations.

MISE EN PLACE DES ACTIONS	ECHEANCE
Mise en place d'un contrat recyclage carton emballage avec LES PAPIERS DE L'ESPOIR	12/2017
Création des Locaux à Donges et gestion du chauffage avec COSYTOUCH ATLANTIQUE	02/2024
Remplacement des éclairages par une technologie LED	12/2024
Investissement pour 1500 m2 de panneaux solaires en toiture	12/2028

